

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2024

La séance est ouverte à 20h55 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Brigitte

BEZAMAT, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL, Bastien TREMOLIERES-SERMET.

Étaient excusés : Stéphanie COSTES, Xavier GAUBERT, Dominique VILLANO.

Assistaient aussi : Mathilde HEURTEVENT, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de

Ségolène MALAVAL.

séance :

REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET LOTISSEMENT AU BUDGET M57

Sur conseil du Conseiller des Décideurs Locaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le reversement de l'excédent du budget « Lotissement Le Théron » au budget principal M57 d'un montant 29 724,74 €.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve cette décision.

NEUTRALISATION AMORTISSEMENT CIS SAINT-ROME-DE-TARN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation financière, versée pour la rénovation du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Rome-de-Tarn d'un montant de 16 960,95€, laquelle doit être amortie sur une durée de 15 ans. Monsieur le Maire propose la neutralisation de cet amortissement.

Après avoir ouï l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à la neutralisation de cet amortissement.

DELEGATION DE SIGNATURE A UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ à la retraite de l'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe prévu au 1^{er} janvier 2025, dont l'Adjoint Administratif Territorial va reprendre les fonctions.

Cet agent ayant une délégation de signature lui permettant de délivrer des copies et extraits d'actes d'état civil ainsi que pour la légalisation des signatures des administrés, il convient d'accorder à l'Adjoint Administratif Territorial amené à le remplacer, cette même délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à accorder la délégation de signature à l'Adjoint Administratif Territorial.

CONVENTION AVEYRONNAISE DES EAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service pour le contrôle technique des poteaux incendies proposée par l'Aveyronnaise des Eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, qui confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables.

Dans ce cadre, il convient de proposer les zones d'accélération des ENR et d'en notifier le référent préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision.

DELAGATION DE COMPETENCES - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il peut lui accorder, afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité, la délégation de compétence relative à l'admission en non-valeur de tout ou partie des titres de recettes présentés par le comptable public. Il s'agit des créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à Monsieur le Maire la délégation de compétence.

QUESTIONS DIVERSES:

- Monsieur Frédéric BALARD, Maire, présente au Conseil Municipal le courriel en date du 31 octobre 2024 de Madame Candice CALMES, locataire d'un logement communal à Castelmus, par lequel elle présente divers travaux nécessaires suite à l'intervention d'un spécialiste de nuisibles.
- Monsieur Frédéric BALARD, Maire, présente également au Conseil Municipal un courriel en date du 05 novembre 2024 de la part de Monsieur VATOME, habitant de la commune, signalant l'aggravation de l'état du revêtement du Chemin du Colombier. Monsieur Marc POUDEROUS, 3ème Adjoint, informe le Conseil Municipal de la venue de la SARL MARTY LEVEZOU TP d'ici la fin novembre, qui en profiteront pour arranger le chemin.
- Monsieur Marc POUDEROUS, 3^{ème} Adjoint, informe le Conseil Municipal que suite aux relances de Mme BONNAL, la construction du support en bois pour la Sainte-Vierge à l'Eglise Saint-Michel sera faite d'ici la fin d'année 2024.
- Madame Brigitte BEZAMAT, Conseillère Municipale, informe le Conseil Municipal que depuis quelque temps les barres des cages de foot ont été retirées. Le Conseil Municipal va se charger de les remettre.
- Monsieur Franck VIEILLEDENT, 2nd Adjoint, demande si l'achat d'un banc et d'une table de pique-nique avait été prévu pour les installer sur la route de la Rauzière, si non, savoir s'il était possible d'en commander.
- Monsieur Franck VIEILLEDENT, 2nd Adjoint, informe également le Conseil Municipal de l'initiative de la Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn d'organiser prochainement des permanences « Point Info Séniors » sur la commune. Nous tiendrons informée la population via le site Internet et l'application Panneau Pocket lorsque ces permanences seront mises en place.
- Enfin, Monsieur Franck VIEILLDENT tient à adresser ses remerciements aux bénévoles ainsi qu'aux associations pour l'organisation de la Foire à la Châtaigne.
- Monsieur Jérémie GAYRAUD, Conseiller Municipal, en profite pour alerter sur le manque de poubelles disponibles lors de la Foire à la Châtaigne. Les Conseil Municipal approuve cette observation et tâchera d'en mettre plus lors des prochaines fois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.